

COMMUNE DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
JEUDI 27 OCTOBRE 2016 A 20H30

Date de convocation : 14/10/2016

Date d'affichage : 14/10/2016

Conseillers en exercice : 11

Présents: 9 Votants: 11

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué par Christian HERBERT, adjoint au maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire démissionnaire, la plus âgée des membres du conseil municipal..

Etaient présents : MMES M-C MORAND, C. DAVID, S. FOURMOND et Mrs Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOIN, S. FOUCHER, S COIGNARD et G. BELAIR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mrs J-F GARREAU, lequel a donné son pouvoir à Cécile DAVID et J-J LISSILLOUR lequel a donné son pouvoir à Ch HERBERT.

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 1^{er} septembre 2016, à l'unanimité.**
- 2) A la suite de l'arrêté du préfet en date du 04 octobre 2016 autorisant Mme Morand à démissionner de sa fonction de maire :**

Après avoir remercié l'ensemble des conseils municipaux avec lesquels elle a travaillé depuis 2001, Madame Marie-Claude MORAND, Maire démissionnaire et doyenne des membres du conseil municipal, invite l'ensemble du conseil à procéder à l'élection du maire au titre de l'article L2122-8 du CGCT ;

1. Election du Maire

Seul Monsieur Christian HERBERT se présente à la candidature de maire,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	11	
Bulletins blancs ou nuls		0
Nombre de bulletins	11	
Nombre de suffrages exprimés		11
Majorité absolue		6
Christian HERBERT	11	

Monsieur Christian HERBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé

2. Fixation du nombre des adjoints ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif minimum de 1 et maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à main levée

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint au maire.

3. Election de l'adjoint

Monsieur le Maire fait part des missions dévolues aux adjoints : Coopérer, remplacer le maire au pied levé et disposer d'une grande disponibilité.

Seul Monsieur Roland OGER se présente à la candidature pour le poste d'adjoint, Il est procédé à l'élection de l'adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	11
Nombre de bulletins	11
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Roland OGER	11

Monsieur Roland OGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Délégations de compétences, Délégations de signatures de l'adjoint et indemnités des élus seront présenter à l'ordre du jour de la prochaine séance;

4. Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votant :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

10° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal;

11° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5. Puis le Conseil municipal procède à la désignation des délégués pour les différentes commissions :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS MESLAY-GREZ

- ✓ Conseiller Communautaire : De droit, le Maire : Christian HERBERT
- ✓ Conseiller communautaire suppléant : De droit, l'adjoint : Roland OGER
- ✓ Membre de la commission Energies-développement durable et membre de la commission tourisme : Christian HERBERT
- ✓ Membre de la commission enfance jeunesse – sport, membre de la commission collecte traitement prévention des déchets : Roland OGER
- ✓ Référent titulaire affaires sociales et référent communication : Christian HERBERT

COMMUNICATION - INFORMATION

Préparation bulletin municipal – gestion du site internet de la commune

Responsable : Jean-Jacques LISSILLOUR

Membres : Sonia FOURMOND

Administrateur site internet : Christian HERBERT

BATIMENTS COMMUNAUX – URBANISME – CIMETIERE

Visite des bâtiments communaux - Programmation des travaux – gestion du cimetière

Responsable : Stéphane FOUCHER

Membres : Roland OGER, Jean-François GARREAU, Jean-Jacques LISSILLOUR,

Cécile DAVID, Sonia FOURMOND, Mickaël BAUDOUIN, Guillaume BELAIR.

VOIRIE

Visite des chemins- Suivi des travaux

Responsable : Stéphane FOUCHER

Membres : Guillaume BELAIR, Jean-François GARREAU, Mickaël BAUDOUIN, Cécile DAVID, Roland OGER, Sébastien COIGNARD

ENVIRONNEMENT – ESPACE PROPRETE - ASSAINISSEMENT

Ordures ménagères - développement durable – assainissement - Lagune

Responsable : Guillaume BELAIR

Membres : Cécile DAVID, Mickaël BAUDOUIN, Sébastien COIGNARD.

FINANCES - APPELS D'OFFRES

Analyse et préparation du budget - Ouverture des plis d'appel d'offres et analyse

Responsable : Christian HERBERT

Membres : Mickaël BAUDOUIN, Jean-Jacques LISSILLOUR, Roland OGER, Sébastien COIGNARD, Stéphane FOUCHER, Guillaume BELAIR

VIE LOCALE - SUIVI DU PATRIMOINE – CULTURE - TOURISME

Organisation journées patrimoine – Visites touristiques – Histoire locale

Responsable : Marie-Claude MORAND

Membres : Roland OGER, Jean-Jacques LISSILLOUR, Sébastien COIGNARD, Lucienne LESOURD, Cathy HERBERT.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Organisation et suivi des festivités – Suivi des dossiers d'organisation – Dossiers subventions

Responsable : Stéphane FOUCHER

Membres : Sonia FOURMOND, Mickaël BAUDOUIN, Jean-François GARREAU

AMENAGEMENT BOURG - FLEURISSEMENT - ESPACES VERTS

Suivi de l'aménagement du bourg – Organisation et orientation du fleurissement - Aire de jeux

Responsable : Roland OGER

Membres : Cathy HERBERT, Martine POIRIER, Lucienne LESOURD, Marie-Claude MORAND

SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - CANTINE - CONSEIL D'ECOLE

Organisation rythmes scolaires - Orientation RPI - Accueil périscolaire - Affaires sociales «enfance jeunesse» - Centre de loisirs

Responsable : Christian HERBERT

Membres : Guillaume BELAIR, Sébastien COIGNARD, Mickaël BAUDOUIN, Sonia FOURMOND

ELECTORALE

Responsable : Christian HERBERT

Membres : Isabelle MAUVIEUX et Michel POIRIER

SYNDICAT DES EAUX (SIAEP)

2 Délégués titulaires : Roland OGER et Mickaël BAUDOUIN

2 Suppléants : Jean-Jacques LISSILLOUR, Stéphane FOUCHER,

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION (SDEGM)

1 Délégué titulaire : Christian HERBERT

2 Suppléants : Sébastien COIGNARD, Roland OGER

SYNDICAT ERVE ET TREULON

Délégué titulaire : Guillaume BELAIR

Suppléant : Mickaël BAUDOUIN

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES - FOURRIERE

Destruction des animaux nuisibles (renards, ragondins, fouines etc.)

Responsable : Christian HERBERT

Membres : Michel JOLY, Aurélien ROUILLERE,

FETE COMMEMORATIVE DE LA GRANDE GUERRE 1914-1918

Célébration du centenaire de la guerre 1914-1918 (commission temporaire 2014 - 2018)

Responsable : Marie-Claude MORAND

Membres : Jean-Jacques LISSILLOUR, Roland OGER, Lucienne LESOURD,
Isabelle MAUVIEUX, Cathy HERBERT

DESIGNATION DES INTERLOCUTEURS « ALERTE AUTOMATISÉE »

1^{er} interlocuteur : Christian HERBERT

2^{ème} interlocuteur : Roland OGER

3^{ème} interlocuteur : Mickaël BAUDOUIN

REFERENTS BANQUE ALIMENTAIRE

Responsable : Roland OGER

Membres : Lucienne LESOURD, Yvonne CARCENAC, Michèle LAVOUE

REFERENT C.N.A.S

Délégué titulaire : Christian HERBERT

REFERENT A.G.E.M.A

Responsable : Roland OGER

REFERENT SECURITE ROUTIERE

Responsable : Christian HERBERT

REFERENT DEFENSE

Responsable : Christian HERBERT

REFERENTS CHEMINS DE RANDONNEES

Responsables : Cécile DAVID Jean-François GARREAU

REFERENTS ETAT DES LIEUX SALLE DES FETES

Responsable : Roland OGER

Membres : Stéphane FOUCHER, Jean-François GARREAU, Jean-Jacques LISSILLOUR, Cécile DAVID.

3) Questions diverses.

Note : Jeudi 17 novembre 2016 à 20h30 à la salle des fêtes de Bannes – Réunion d'information aux élus sur le PLUi

Cette réunion est organisée à la demande des maires de Bannes et Cossé-en-Champagne, elle sera dirigée par Bernard Boizard, président de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. Il fournira à cette occasion aux membres des deux conseils municipaux, la plus complète information sur les modalités de mise en oeuvre de cette nouvelle procédure.

Date de la prochaine séance du CM: Jeudi 10 novembre 2016 à 20h30